

## PROBLÉMATIQUE DES LANGUES AU TCHAD

ZAKARIA FADOUL KHIDIR

Un. Virtuelle du Tchad

[kitir.onigue@gmail.com](mailto:kitir.onigue@gmail.com)

**Résumé :** Il n'est pas exagéré de dire que le Tchad est une mosaïque de langues. Si l'on s'en tient à la définition qui veut que deux dialectes deviennent des langues autonomes à partir du moment où les locuteurs de l'un et de l'autre ne se comprennent plus, nous pouvons alors dire que le Tchad compte plusieurs dizaines de langues réparties dans trois des quatre familles ou phylums qui couvrent l'Afrique : Afro-asiatique, Nilo-saharienne et Niger-Congo. Il est à noter qu'au milieu de ces parlers locaux, ce sont l'arabe et le français (deux langues à longue tradition d'écriture) qui jouent des fonctions majeures car elles sont les seules à y être utilisées dans l'éducation, l'administration, la diplomatie et dans tous les actes de correspondance ou d'archives. Elles sont les seules langues de travail, autrement dit, des langues directement liées à l'intérêt des usagers.

**Mots clés :** bilinguisme, arabe, français, langues nationales.

**Abstract:** It is not an exaggeration to say that Chad is a mosaic of languages. If one considers the definition asserting that two dialects become autonomous languages from the moment speakers of one and those of the other do not understand one another, we can then say that Chad has several dozens of languages classified in three of the four families or phyla that cover Africa: the Afro-Asiatic, the Nilo-Saharan, and the Niger-Congo. It should be noted that in the midst of these local languages, Arabic and French are those with a long tradition of writing. This play major functions because these languages are the only ones used in education, administration, diplomacy, and in all acts of communication or archives. They are the only working languages, or languages directly linked to the interests of users.

**Keywords:** bilingualism, Arabic, French, national languages.

Le problème des langues est un problème national, ethnique et individuel en même temps. Depuis la conférence Nationale Souveraine de 1993 où le débat sur les langues fut houleux, la question des langues est sur toutes les lèvres. Il y en a parmi les Tchadiens qui sont partagés entre le désir de contester les langues officielles et le devoir de respecter la Constitution. Cette ambiguïté résulte, à notre avis, du manque d'une véritable politique d'aménagement linguistique qui puisse prendre en compte toutes les langues sans exclusion. Une telle politique doit nécessairement consentir à des gros investissements, à la fois intellectuel, matériel et financier.

Évidemment, quelques-unes des langues locales servent à évangéliser et à alphabétiser les populations, surtout dans les régions à majorité chrétienne. Depuis quelques dizaines d'années, la Société Internationale de Linguistique (SIL), sur la base d'un accord signé avec l'Etat tchadien dans le but d'une alphabétisation de masse et de la traduction de la Bible et des Écritures Saintes, a implanté plusieurs projets linguistiques sur l'ensemble du territoire national. Elle a mené des recherches sociolinguistiques et linguistiques, élaboré des documents didactiques et pédagogiques dans différentes langues, aménagé des centres d'alphabétisation en langue maternelle et organisé localement des associations ou groupements de langues.

Mais ses démarches en vue d'introduire les langues locales (dites langues nationales) dans le système scolaire sont restées sans résultat. Quelques textes vont toutefois se succéder pour le développement du bilinguisme et celui de l'alphabétisation de masse qui implique nécessairement l'utilisation des langues nationales : en 1995, le Décret 95-071/PR/MEN, a porté sur l'institution de l'enseignement bilingue dans le système éducatif tchadien ; en 2001, le Décret 01-519/PR/MEN a créé un Comité d'appui aux activités de promotion de l'alphabétisation ; en 2006, la Loi 06-016/PR a porté sur l'orientation du système éducatif tchadien.

Mais malgré tout cela, l'audience des langues nationales n'a guère changé : le français et l'arabe sont toujours les seules langues dans l'éducation non formelle et formelle. Ainsi, la principale question qui se pose dès lors est de savoir quel est l'avenir des langues nationales face au français et à l'arabe, deux systèmes dont la tradition de l'écriture en tant que support des cultures et des civilisations universelles, font autorité dans le monde entier ?

Suzy Platiel disait en 1978 :

Dans un pays faiblement peuplé, la très grande pluralité linguistique rend la communication difficile, d'autant plus que le Tchad ne dispose pas de langue partagée. En effet, au français,

seule langue officielle depuis les premières heures de la colonisation, s'est ajouté l'arabe, d'après la constitution de 1993, mais tous deux ont une faible audience parmi les populations (Platiel, 1998).

Il est vrai que le Tchad avait inscrit dans sa constitution un bilinguisme franco-arabe, tout en ouvrant une fenêtre pour la valorisation des langues locales. Dans sa version révisée du 31 mars 1996, la Constitution du Tchad stipule en effet, en son article 9, que « les langues officielles sont le français et l'arabe. La loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales » (Constitution du Tchad, 1996). Mais ce bilinguisme constitutionnel peine à être appliqué sur l'ensemble du territoire national, surtout dans les régions du sud où certaines populations sont toujours restées hostiles à tout ce qui rappelle les périodes sombres de l'esclavage supposé avoir été organisé par des royaumes et chefferies arabes ou arabisés.

Il est d'ailleurs difficile pour ces populations de comprendre l'intérêt que présentent ces deux langues officielles si leur adoption implique d'abandonner leurs dialectes, généralement sans alphabet et sans audience en dehors de la région ou du village d'origine, mais qui font partie de leur identité (*ibidem*).

Parmi les nombreuses langues et dialectes répartis sur le territoire national (on parle de plusieurs dizaines de langues nationales), seulement une dizaine fait actuellement l'objet d'expérimentation dans le système éducatif. Une douzaine de parlers ethniques est également utilisée à la radio nationale, uniquement pour donner les informations et des communiqués radiodiffusés. A l'université de N'Djamena qui fonctionne depuis 1971, il y a un département de linguistique (devenu Département des Sciences du Langage) où on enseigne la linguistique africaine mais où il n'y a pas de cours sur les langues tchadiennes. Des travaux de linguistique ont également été effectués par l'Institut National des Sciences de l'Éducation (INSE) et l'Institut National des Sciences Humaines (INSH) dont la section de linguistique a été créée en 1969. Cette section avait aussitôt préparé « un inventaire et une classification des langues du Tchad, accompagnées d'une carte détaillée pour l'Atlas pratique du Tchad, qui est paru en 1972 » (INSE, 1978).

Le constat est que l'arabe et le français sont actuellement deux langues à statut privilégié au Tchad. Mais le français a évidemment une audience plus étendue que celle de l'arabe sur le plan de l'écrit alors que l'arabe, exerce par contre une activité plus élevée sur le plan de son utilisation orale. Le français fait donc figure de langue d'élites tandis que l'arabe

se présente comme la langue du peuple mais qui tente de rattraper le français sur son terrain, par le biais des associations qui se créent et qui essayent, parfois à tambour battant, de rehausser la côte de l'arabe sur la base des revendications : revendications de parité dans l'emploi et la responsabilisation des cadres, revendications dans la qualification académique des enseignants du supérieur, dans l'utilisation de l'arabe dès les premières années du primaire dans toutes les écoles publiques sans distinction, etc., le tout étayé par une médiatisation, peut-être pas excessive, mais intensive tout de même. On assiste également à une course à la diffusion de la culture arabe à travers les éditions et les médias (journaux bilingues ou seulement en arabe, édition des livres en arabe en Égypte ou au Soudan, contes en arabe locale à la radio et à la télévision, etc.) Voyons donc comment se présentent ces deux langues officielles avant de nous pencher sur les langues nationales.

### **L'arabe**

Il se trouvait au Tchad, depuis la période précoloniale, des grands royaumes musulmans et arabisés aussi, comme le Ouaddaï, le Baguirmi, le Kanem-Bornou, ainsi que plusieurs chefferies arabes qui entretenaient des relations avec l'Orient et le monde arabe (Lybie, Soudan, Égypte, etc.). C'est dire que la langue arabe occupait ce terrain bien avant la colonisation française. C'est une langue à forte « véhicularité » qui s'était infiltrée dans le pays il y a des siècles, principalement par le biais du grand nomadisme d'abord puis par l'activité des marchands arabes ainsi que celle des érudits prêcheurs ambulants. Elle a une grande influence sur les parlers des noirs islamisés où elle laisse beaucoup de traces dans le répertoire religieux (emprunts, calques).

En plus, les dizaines de tribus arabes qui se sont établies au Tchad avaient conservé leur langue maternelle d'origine et composent actuellement des communautés linguistiques et culturelles occupant des terroirs qui leur sont propres dans le centre, le nord-est, l'est et le sud-est du pays. Ils assimilent facilement les populations voisines (sédentaires locales) par le biais des mariages : il est un fait attesté que beaucoup de tribus arabes donnent leurs filles en mariage sans discrimination (parfois même à des non musulmans, et ce en contraction avec les normes religieuses) mais par contre, il y en a très peu qui acceptent de se marier en dehors de la communauté arabe avec des filles noires non-arabes.

Une telle situation est évidemment propice à la propagation de la langue maternelle (l'arabe), autrement dit à une assimilation linguistique d'abord puis culturelle ensuite, puisque les enfants sont élevés dans la langue et les habitudes de leur maman. Même si cela n'est pas à une stratégie réfléchie et planifiée par les pasteurs arabes, la situation milite fort

avantageusement à la propagation de la langue arabe, à long terme. Il faut ajouter à tout cela un fort désir des noirs islamisés de se faire assimiler par le système arabe, par une acquisition de sa langue et de ses mœurs.

Une grande partie des Arabes tchadiens sont des pasteurs nomades ou de grands transhumants qui propagent leur langue au sein des populations qu'ils traversent régulièrement chaque année. Là où ces nomades décident d'installer leur *farik* (campement saisonnier), généralement non loin des villages, ils entretiennent des rapports d'intérêts réciproques avec les sédentaires.

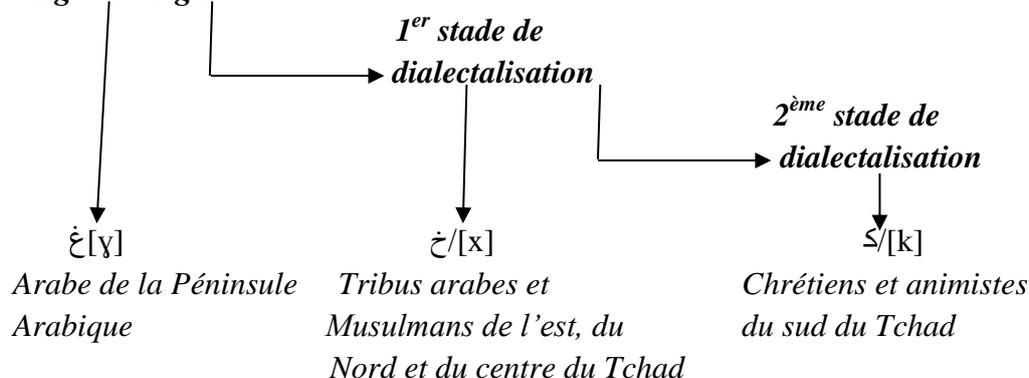
Non seulement le bétail mais encore l'homme trouve son compte à ce séjour dans le sud à une époque où les produits des troupeaux sont bien diminués par la sécheresse. Dans ces régions, les Arabes trouvent les villages des sédentaires (...); les nécessités économiques amènent les pasteurs nomades à entrer en contacts très suivis avec eux durant cette partie de l'année (...). L'éleveur échange son lait et son beurre contre le mil, les arachides, les tomates séchées du cultivateur; les bœufs porteurs ou les chameaux de l'Arabe transportent la récolte du mil du sédentaire du champ au village; les troupeaux s'installent la nuit sur le futur emplacement des champs de mil qui seront ainsi fumés (L. Courtecuisse, J. Croquevielle, R. Gros, J. Latruffe, J. Vossart, document inédit).

Ainsi, l'arabe dialectal est propagé partout au Tchad. Il est actuellement parlé par presque tous les citoyens tchadiens, à divers degrés de sa maîtrise. Il connaît plusieurs dialectes en allant des zones musulmanes de l'est, du nord et d'une partie du centre, vers les zones chrétiennes ou animistes du sud, sillonnées par les éleveurs arabes nomades ou transhumants qui avaient l'habitude de traverser le pays chaque année à la recherche de l'eau et des pâturages et qui, eux aussi ne parlent que des dialectes de la langue d'origine, l'arabe classique.

On désigne souvent sous le nom de l'arabe tchadien les parler arabes façonnés à partir de ce phénomène linguistique assez dynamique. Les faits phonétiques tels que les simplifications ou distorsions du processus sonore, les changements de mode de production et/ou les déplacements du point d'articulation, etc., sont observables d'une zone à l'autre ou d'une communauté à l'autre à l'intérieur d'une même région. On constate en règle générale une influence réciproque entre les dialectes arabes et les parlers des sédentaires, populations autochtones qu'infiltrèrent les tribus arabes dont la langue peut être qualifiée de langue-mère. On peut dire qu'il se produit là une dialectalisation au second degré pour les musulmans de l'est ou au troisième degré pour les chrétiens et animistes du sud que nous pouvons

schématiser comme suit, en suivant, par exemple, l'évolution du son ħ [ɣ] (fricative vélaire sonore) :

*Arabe classique ou langue d'origine*



Donnons quelques exemples en guise d'illustration :

Exemples	Zones	Evolutions articulatoires		
		Lexème	Sons	Variations phonétiques
I	Arabie (parler des Qoreïch)	غنم [ɣanam] "ovine" غالى [ɣa:li:] "cher"	ħ [ɣ] (son initial)	Resté le même dans l'arabe classique.
	Est, nord et centre du Tchad	خنم [xanam] "ovine" خالى [x:ali:] "cher"	ħ [ɣ] ⇨ ẖ [x]	De fricative sonore à fricative sourde.
	Sud du Tchad	كنم [kanam] "ovine" كالى [ka:li:] "cher"	ẖ [x] ⇨ ʁ [k]	De fricative sourde à occlusive sourde.
II	Arabie (parler des Qoreïch)	ثلاث [θala:θa] "trois"	ث [θ] (son initial)	Resté le même dans l'arabe classique.
	Tout le Tchad sauf quelques tribus arabes	ثلاث [tala:ta] "trois"	ث [θ] ⇨ ت [t]	De fricative sourde interdente à occlusive sourde apico-alvéolaire.
	Arabie (parler des Qoreïch)	فرس [faras] "jument"	ف [f] (son initial)	Resté le même dans l'arabe classique.

III	Certaines ethnies du Guéra	پرس [paras] "jument"	ف/[f] → پ/[p]	De fricative sourde labiodentale à occlusive sourde bilabiale.
IV	Arabie (parler des Qoreïch)	ذنب/[ðanab] "queue"	ذ/[ð] (son initial)	Resté le même dans l'arabe classique.
	Toutes les communautés tchadiennes	دنب/[danab] "queue"	ذ/[ð] → د/[d]	De fricative interdentale sonore à occlusive apico-alvéolaire sonore.

Donnons une définition articulatoire des sons qui ont fait l'objet de ces exemples :

غ/[ɣ] = fricative vélaire sonore.

خ/[x] = fricative vélaire sourde.

ك/[k] = occlusive vélaire sourde.

ث/[θ] = fricative interdentale sourde.

ت/[t] = occlusive apico-alvéolaire sourde.

ف/[f] = fricative labiodentale sourde.

پ/[p] = occlusive bilabiale sourde.

ذ/[ð] = fricative interdentale sonore.

د/[d] = occlusive apico-alvéolaire sonore.

*N.B. : Quelques remarques :*

- Qoreïch est la tribu de la famille du Prophète Mohammed (qu'Allah lui accorde Salut et Bénédiction), la plus réputée et la plus prestigieuse de toutes les tribus arabes. Son dialecte fut l'objet de standardisation pour devenir la langue du Coran, Livre Saint des Musulmans.
- Le dialecte des Qoreïch est pris ici comme référence car ses sons sont ceux de l'arabe classique, langue d'origine.
- Les symboles entre crochets sont ceux de l'Alphabet Phonétique International (API).
- Dans le premier cas de l'opposition (غ/[ɣ]/خ/[x]) : La fricative sonore se maintient au même point d'articulation mais elle s'assourdit.
- Dans le deuxième cas de l'opposition (خ/[x]/ك/[k]) : La fricative sourde reste sourde au même point d'articulation mais passe au mode occlusif.
- Dans le troisième cas de l'opposition (ث/[θ]/ت/[t]) : La fricative interdentale sourde, tout en restant sourde, change à la fois de mode et de point d'articulation, en devenant une occlusive apico-alvéolaire sourde.

- Dans le quatrième cas de l'opposition (ف/[f]/پ/[p]) : la fricative labiodentale sourde reste sourde mais change de mode et de point d'articulation, en devenant une occlusive bilabiale sourde.
- Dans le cinquième cas de l'opposition (ð/[ð]/د/[d]) : la fricative inter-dentale sonore, tout en restant sonore, change de mode et point d'articulation en devenant une occlusive apico-alvéolaire sonore.

En fait, l'arabe qui franchit facilement les frontières des tribus qui la parlent, se fait adopter par des communautés qui ne lui sont pas natives, avec une tendance à la simplification, c'est-à-dire à une économie d'énergie lors de l'articulation. Deux remarques sont à faire ici :

- A l'intérieur du mode fricatif le son s'assourdit au même point d'articulation ;
- La variation se fait toujours du mode fricatif vers le mode occlusif et le trait de surdité ou de sonorité du son se maintient avec le changement de mode.

Ces remarques ne peuvent toutefois se prétendre être des règles de dialectisation de l'arabe au Tchad car cela exige une étude comparative exhaustive. Cette dialectalisation se fait généralement, comme l'a soulignée Suzy Platiel, avec « disparition des emphatiques, augmentation du nombre des voyelles et réaménagement de l'opposition brève / longue » (Platiel, 1998).

### **Le français**

Le français quant à lui, il est arrivé, comme nous le savons tous, au Tchad avec la colonisation dès 1900, date de la bataille de Kousséri et de l'installation des Français au Tchad, précisément à Fort-Lamy (actuel N'Djamena). Il s'était répandu, surtout, à travers l'école et les services publics (l'administration, l'armée, la police, etc.). Il fut le seul outil linguistique du pays pendant toute la période coloniale et bien longtemps après la proclamation de l'indépendance en 1960. Il avait servi à former d'abord des auxiliaires coloniaux, c'est-à-dire des dactylographes de l'administration coloniale qu'on appelait aussi des « écrivains » et des interprètes, et à former également, plus tard, les premières élites du pays. Mais la formation coloniale était handicapée par deux obstacles :

- D'abord du côté des indigènes : les gens fuyaient l'institution française, surtout dans les zones musulmanes, craignant que leurs enfants soient christianisés. L'administration coloniale obligea alors les chefs traditionnels à envoyer leurs enfants à l'école sous peine de destitution. Ce qui faisait que jusqu'à la veille de l'indépendance, les élèves dans certaines régions n'étaient composés que d'enfants de chefs, de gardes, de marabouts vivant en ville et de quelques autres citoyens.
- Ensuite, l'administration coloniale limitait le niveau de formation des enfants, autrement dit, tous les « écrivains » (dactylographes), interprètes et autres agents coloniaux n'avaient guère dépassé le Cours Élémentaire Deuxième Année (CEII) : ils apprenaient donc le français et leur métier sur le tas.

Comme nous l'avons déjà dit, l'usage du français dans les domaines publics fut exclusif pendant la colonisation et même tard après l'indépendance (sauf dans quelques établissements scolaires), jusqu'au moment où les premières revendications en faveur de l'arabe furent formulées par le Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord (CCFAN) de Hissein Habré lors de l'Accord signé à Khartoum en 1977 avec le Conseil Supérieur Militaire (CSM) de Félix Malloum.

Mais quel était la politique éducative coloniale ? « La première école française au Tchad a été créée à Mao en 1911 avec 11 élèves ([http://fr.wikipedia.org/wiki/Mao\\_\(ville\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Mao_(ville))) ». Il a fallu ensuite attendre longtemps avant d'avoir, au niveau national, le premier établissement d'enseignement secondaire. C'est le lycée Jacques Moudeïna de Bongor créé en 1942 sous la bannière d'Ecole Supérieure de l'Afrique Equatoriale Française (AEF), qui deviendra d'abord un Collège puis le premier Lycée du Tchad (Victor, 2011). La première université du pays ne sera créée qu'après l'indépendance, en 1971 sous le nom d'Université.

Les Français savent pourtant, plus que quiconque, que tout passe par la langue mais ils ne voulaient sans doute pas former des têtes trop éveillées qui s'habitueraient à des droits et se verseraient alors dans des revendications matérielles, sociales et même politiques. Rappelons-nous que la Révolution française de 1789, s'était sérieusement penchée sur le problème linguistique, en associant langue et nation et en faisant de la langue une affaire d'État :

Il fallait doter d'une langue nationale la « République unie et indivisible » et élever le niveau des masses par l'instruction ainsi que par la diffusion du français. Or, l'idée même d'une « République unie et indivisible », dont la devise était « Liberté, Fraternité et Égalité pour tous », ne pouvait se concilier avec le morcellement linguistique et le particularisme des anciennes provinces ([www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/Nlle-France\\_Provinces-de-France.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/Nlle-France_Provinces-de-France.htm)).

Donc la Révolution, ne soutint ni les patois ni les usages non normalisés moins encore les « variétés basses de la langue », elle fit plutôt le contraire. On prit cependant la précaution de traduire pendant un moment les textes officiels dans les différents parlers ; mais cela fut vite abandonné devant la fronde des opposants.

Combien de dépenses n'avons-nous pas faites – disait-on - pour la traduction des lois des deux premières assemblées nationales dans les divers idiomes de France ! Comme si c'était à nous à maintenir ces jargons barbares et ces idiomes grossiers qui ne peuvent plus servir que les fanatiques et les contre-révolutionnaires !

Le débat linguistique était ainsi aussi virulent qu'agressif et finira à la faveur d'une langue nationale unique, le français. La politique appliquée à la Métropole s'appliquait aussi évidemment dans les colonies. Et si, après l'indépendance, la France se pencha sur l'étude des langues nationales avec beaucoup d'investissement en hommes, en matériels et en argent, on se demande si cela avait été effectivement entrepris pour la promotion des langues nationales. Ne s'agirait-il pas seulement d'une stratégie pédagogique consistant à faire évoluer positivement l'apprentissage du français à partir de l'étude des vernaculaires en utilisant la métalangue et les outils linguistiques (comme l'écriture) du français ?

### **Les langues nationales**

Nous appelons langues nationales ou vernaculaires, les parlers des autochtones qui n'ont pas acquis le statut de langue officielle. Ce sont donc des langues ethniques qui n'arrivent guère à franchir les limites du terroir de leurs locuteurs mais qui constituent un solide facteur d'identité et de cohésion sociale dans leurs communautés. Pendant toute la période coloniale, aucune tentative d'utilisation des langues locales n'a été constatée au Tchad, hormis dans le cadre de l'évangélisation qui est une œuvre des

missions chrétiennes. Les chercheurs linguistes ne se sont réellement intéressés à l'étude des langues tchadiennes que vers les années 1950. Les premières prospections eurent lieu en 1949 :

L'idée de prospector la frontière linguistique bantoue soudanaise qui traverse l'Afrique, du Cameroun à l'Ouest jusqu'à la rivière Tana à l'Est, remonte aux années d'avant-guerre lorsque l'Institut International Africa en fit la première proposition. Elle ne put se réaliser que dix ans plus tard, lorsque les gouvernements des trois colonies intéressées, l'Angleterre, la France et la Belgique, eurent marqué leur accord et assuré leur aide et subvention (...) (R.P.G. Van Bulck, 1953).

À partir de là, il eut une intense activité linguistique en Afrique et au Tchad. Des équipes américaines et européennes, des missionnaires catholiques et protestantes et des chercheurs du CNRS, de l'ORESTOM, etc. ont commencé à prospector le terrain tchadien, à étudier les langues et à les classer. Un Colloque tenu à N'Djamena en 1976 avait même établi un alphabet national permettant d'écrire toutes les langues locales. Cet alphabet n'a cependant jamais été officialisé par un texte juridique ou administratif. En Voici le tableau des sons et symboles retenus (cf. Rapport de mission Tchad/UNESCO sur l'utilisation et transcription des langues du Tchad, mai-juin 1976) :

*Les consonnes* (classement selon les traits articulatoires) : p, t, c, k, kp, q, <sup>?</sup>, b, d, j, g, gb, ħ, r, th, s, tʃ, sh, x, <sup>ç</sup>, h, v, dh, z, dʃ, zh, gh, f, m, n, ñ(n), ŋ, b, mv, nd, nz, nj, ng, ʃ, y, v, r, ʒ, w, l, y.

Les concepteurs de cet alphabet ont également fait les remarques suivantes :

– Les consonnes longues (ou géminées) seront redoublées, comme par exemples : pp, tt, shh, zhh, gg, etc.

– Les consonnes emphatiques (ou vélarisées) de l'arabe seront transcrites avec une cédille, comme par exemples : ʔ - ɖ - ʃ - ʒ...

– Les symboles p, b, t, d, k, g, f, v, z, s, sh, zh, m, n, ŋ, w, l, y et r, représentent des sons qui existent aussi en français (sh = ch ; zh = j ; ñ = gn) ;

4 – Les symboles c, j, kp, gb, tʃ, dʃ, h, f, ŋ, mb, mv, nd, nz, nj, ng, ʃ, ɖ, y, v et ʒ, représentent des sons qui n'existent pas en français ;

5 – Les symboles q, ħ, <sup>ç</sup>, <sup>?</sup>, th, dh, x et gh, représentent des sons que l'on trouve notamment en arabe.

*Les voyelles* : Voyelles orales brèves sont : i, ü, ɪ, u, ɨ, ʉ, e, ö, ə, o, ε, ɔ, a, α (les voyelles longues sont redoublées telles que ii, ee, εε, aa, uu, etc. tandis que les voyelles nasales sont affectées d'un tilde comme ĩ, ẽ, ŷ, etc. qui est posé sous la voyelle dans l'éventualité de faire usage des tons qui, eux, sont posés sur la voyelle).

Le Ministre tchadien de l'Enseignement primaire et de l'éducation civique, Faïtchou Etienne, déclarait, à l'occasion de la 13<sup>ème</sup> Journée internationale de la langue maternelle, qu'il existe un important document en deux versions (latine et arabe) qui est déjà validé par les techniciens. Pour lui, ce document servira à écrire facilement et rapidement les langues nationales et conduira, à un rythme exponentiel, vers la maîtrise des langues officielles (le français et l'arabe). Il précise par la même occasion qu'une étude sociolinguistique sera systématiquement menée sur l'ensemble du territoire national pour déterminer avec exactitude le nombre de toutes les langues maternelles en vue d'établir la carte linguistique officielle du Tchad.

Au niveau national, les seules études linguistiques menées par des Tchadiens sont généralement celles conduites par des étudiants (travaux de mémoires et de thèses) aux fins de l'obtention des diplômes.

On peut dire que les langues vernaculaires ont été délaissées au Tchad. La Confédération suisse mentionne d'ailleurs, en 2014, ce qui suit : « bien que les Lois d'Orientation de l'Education mentionnent explicitement l'utilisation des langues nationales dans l'éducation non formelle et formelle, cette dernière reste très largement dominée par le français ... et / ou l'arabe (...) » (Confédération suisse, 2014). Or, nul n'ignore que les langues nationales jouent un rôle capital, surtout dans la formation des enfants dans les cycles d'apprentissage. Les experts dans ce domaine sont unanimes à reconnaître qu'elles facilitent la compréhension, raccourcissent la durée d'apprentissage et maintiennent l'équilibre psychomoteur du jeune enfant. En plus de cela, elles acquièrent l'adhésion totale des locuteurs pour les projets d'éducation en langues maternelles. Enfin elles s'offrent mieux à l'alphabétisation des adultes dont la mémoire est plus réticente à la rétention des nouvelles données. Tous ces avantages ne sont plus à démontrer car ils sont les résultats des études fiables faites par des linguistes, des psycholinguistes et des pédagogues.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, il a été déjà établi en 1976 un alphabet pratique pour toutes les langues vernaculaires tchadiennes. Mais en fait,

combien de langues nationales avons-nous dans le pays ? Il a été constaté qu'il n'y a pas d'unanimité sur le nombre exact des vernaculaires sur le territoire national puisque les chiffres avancés par les différentes instances divergent : les enquêtes menées vers les années 1970 par le Comité national de recherches scientifiques et l'INTSH dans le cadre d'un projet d'inventaire et de classification des langues du Tchad, avance le chiffre d'environ 150 langues. Mais les enquêtes sur l'utilisation et la transcription des langues du Tchad menées par l'INSE et l'UNESCO en 1976 donnent environ 90 langues. Les travaux de la Société internationale de linguistique au Tchad, établissent environ 120 langues. Quant au Département des Sciences du Langage de l'Université de N'Djamena, il croit avoir identifié 170 langues.

En plus de cette incertitude et de cette grande diversité linguistique, plusieurs obstacles (techniques, matériels et politiques) freinent également l'utilisation des langues maternelles.

- Il faut d'abord des moyens pour :
  - ✓ la recherche linguistiques permettant de connaître profondément l'ensemble des langues sur tous les plans (lexicologique, grammatical, sémantique, etc.) ;
  - ✓ la confection du matériel didactique et pédagogique (ouvrages scolaires de lecture, de calcul et d'écriture, dictionnaires, outils didactiques, etc.) ;
  - ✓ la construction des infrastructures supplémentaires ;
  - ✓ la formation des enseignants en ces langues.
- Il faut aussi la volonté politique des décideurs sans laquelle les propositions des techniciens n'iront pas loin.
- Enfin, le Tchad connaît un équivoque politique : la Nation est toujours à une phase de la construction de son identité, avec cette conscience que cette identité nationale ne saurait se conduire correctement dans une langue étrangère ni dans un morcellement linguistique et dans des particularismes ethniques. Par ailleurs, elle sait aussi qu'elle n'est pas en mesure d'aménager toutes les langues nationales afin de parvenir à une situation linguistique convenable, et ce du fait de la multitude des communautés de langues qui sont aussi des communautés ethniques et du fait aussi du sentiment ethnolinguistique très fort au sein de ces communautés.

Serions-nous donc prêts à nous contenter de notre bilinguisme constitutionnel avec les deux langues officielles, le français et l'arabe, ou faire une révolution par une sérieuse politique d'aménagement linguistique qui prendrait mieux en compte toutes les langues nationales ? Toute la problématique des langues au Tchad se trouve là.

**Bibliographie :**

Article *Mao (ville)* de Wikipédia en français, in [http://fr.wikipedia.org/wiki/Mao\\_\(ville\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Mao_(ville)), [consulté le 27/08/2017].

Claude Victor (25 octobre 2011). in Site du Diocèse de Pala, Église Catholique du Tchad [consulté le 27/08/2017].

INSE (mai-juin 1976). Utilisation et transcription des langues du Tchad, Rapport de mission Tchad / UNESCO.

INSE (mai-juin 1978). Utilisation et Transcription des Langues du Tchad, Rapport de mission Tchad / UNESCO, p. III-38.

COURTECUISSÉ L. *et alii* (s/d). *Les Arabes du Tchad* (recueil de textes de la période coloniale, 1950-1954), document inédit.

Van BULCK, R.P.G. (1053). *Mission Linguistique* (1949-1951), Mémoires présenté à la séance du 18 novembre 1953. Gembloux: Duculot.

République du Tchad, Constitution du 31 mars 1996 révisée, suite au référendum du 6 juin 2005.

PLATIEL, Suzy (1998). « Comparatisme Historique et classifications : faits de langue », *Les Langues d'Afrique Subsaharienne*, vol. 6, n° 11, pp. 47-74.

[www.tfq.ulaval.ca/ax1/francophonie/Nlle-France\\_Provinces-de-France.htm](http://www.tfq.ulaval.ca/ax1/francophonie/Nlle-France_Provinces-de-France.htm), Histoire du français. La Révolution française : La langue nationale (1789-1870) [consulté le 15/08/2017].